



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEMANDE DE DÉROGATION A L'INTERDICTION DE CIRCULER
SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME DE LA MANCHE

Première demande

Renouvellement

Direction départementale des territoires et de la mer
Délégation territoriale sud
2 bis, rue Saint Martin – BP 242
50302 Avranches Cedex
Tél : 02.33.89.21.70
Mél : ddtm-dt-sud@manche.gouv.fr

RÉFÉRENCE : l'article L321-9 du code de l'environnement interdit toute circulation sur le domaine public maritime en dehors des véhicules de police, secours et exploitation.

L'arrêté préfectoral du 26 mai 2020 portant réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules terrestres à moteur sur le domaine public maritime prévoit que tout projet de circulation et de stationnement avec un engin motorisé autre que ceux susvisés doit faire l'objet d'une dérogation individuelle ponctuelle délivrée par le préfet.

La demande doit être formulée au moyen de ce document et adressée au moins 15 jours avant la date de commencement du projet à la délégation territoriale sud de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche (DDTM). La circulation ne peut être entreprise qu'après réception de l'arrêté de dérogation à l'interdiction de circuler sur le domaine public maritime.

1. Désignation du demandeur

1 Collectivité locale

2 Association

3 Entreprise

4 Particulier

Nom et prénom / Dénomination :

Le cas échéant, numéro de SIRET :

Représentant :

Adresse :

Courriel :

Numéro de téléphone (obligatoire) :

2. Localisation du projet de circulation sur le domaine public maritime

Commune (s) :

Plage ou lieu dit :

Un plan précis des accès et des itinéraires de circulation doit être joint à la demande

3. Motif de la demande de dérogation à l'interdiction de circuler sur le domaine public maritime

4 . Date de début et de fin du projet de circulation

Dates de début et de fin souhaitées : du __ / __ / 20__ au __ / __ / 20 __

ou dates souhaitées : __ / __ / 20 __ ; __ / __ / 20 __ ; __ / __ / 20 __ ; __ / __ / 20 __

5 Description du ou des véhicule(s) utilisé(s) (chaque véhicule doit être recensé dans le tableau suivant)

<u>Type</u>	<u>Marque / Modèle</u>	<u>Immatriculation</u>

7 Engagements du demandeur :

- Je m'engage à ne pas porter atteinte à l'état naturel du domaine public maritime.
- Je m'engage à respecter les prescriptions de l'arrêté du 26 mai 2020, ainsi que les prescriptions éventuelles de l'arrêté de dérogation à l'interdiction de circuler.
- Je m'engage à procéder au nettoyage de l'estran par récolte manuelle des déchets éventuels issus du projet.

A

le : __ / __ / 20__

Signature du demandeur :

Document à joindre impérativement (format A4)

Un plan de localisation (extrait de carte IGN ou de cadastre ou autre) indiquant la zone de circulation et les accès à la plage (et, le cas échéant, les surfaces empruntées).

Nota : en l'absence de ce plan, l'instruction du dossier ne pourra avoir lieu.